



## Demande de permis

### Construction, agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal

#### Procédure pour présenter une demande de permis

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents requis avec ce formulaire dûment rempli, signé et daté et déposer votre demande au Service de l'urbanisme. Votre demande doit contenir le maximum d'information et être en conformité avec nos règlements municipaux.

**Nous communiquerons avec vous seulement lorsque le permis sera prêt ou pour toute demande de précision le cas échéant.**

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non-conforme.

Le tarif pour l'obtention du permis doit être payé lors de la récupération du permis à la suite de sa délivrance.

**L'analyse de votre demande commence à partir du moment où la municipalité a en main tous les documents requis par la réglementation municipale. À partir du moment où la demande est réputée complète, l'inspecteur en bâtiment possède un délai de 30 jours pour effectuer l'analyse de conformité et émettre le permis le cas échéant. Il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout retard à votre échéancier.**

#### Information générale

Nom du (des) requérant(s) : \_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire?  Oui  Non (*Si non, voir procuration à signer à la fin du formulaire*)

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Tél. (maison) : \_\_\_\_\_ Tél. (cellulaire) : \_\_\_\_\_ Tél. (autre) : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Adresse des travaux, si autre que l'adresse postale : \_\_\_\_\_

Numéro de matricule (Cadastre du Québec) sur lequel ont lieu les travaux : \_\_\_\_\_

Veillez nous transmettre votre demande par le biais d'une des manières suivantes :

**En personne** : en vous présentant à nos bureaux du 19, chemin de l'Église;

**Par courriel** : [urbanisme@lacducerf.ca](mailto:urbanisme@lacducerf.ca) ;

**Par la poste** : 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1.



---

## Documents à remettre avec le présent formulaire

---

Liste de vérifications – Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande :

*(La présente liste de vérification n'est pas exhaustive. Au besoin, vérifier le règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats qui est disponible sur le site web de la municipalité ou au bureau municipal.)*

### Documents généraux

- Les titres de la propriété, si le requérant a acquis cette propriété dans un délai inférieur à un (1) an;
- Une procuration signée par tous les propriétaires quand la propriété compte plus d'un propriétaire ou dans le cas d'une demande faite par un mandataire;
- Le présent formulaire rempli et dûment signé;

### Documents spécifiques

- Un plan d'implantation exécuté à une échelle appropriée du ou des bâtiments sur le ou les terrains sur lesquels on projette de construire.

Ce plan doit notamment comprendre :

- L'identification cadastrale du terrain
- La localisation de chaque bâtiment existant et projeté et leurs distances vs les limites de terrains;
- Toute distance par rapport à un lac ou un cours d'eau;
- La localisation de l'installation septique et de l'installation de prélèvement d'eau;
- La localisation et le pourcentage d'espace naturel conservé lorsque le règlement relatif au zonage exige l'aménagement ou la conservation d'espace naturel;

Ce plan doit être réalisé par un arpenteur-géomètre dans le cas d'une construction neuve d'un bâtiment principal ou de l'agrandissement de plus de 25% de la superficie d'un bâtiment principal;

- Les plans complets de la construction montrant :
  - Les quatre faces du bâtiment projeté et les revêtements utilisés;
  - La subdivision et l'affectation des pièces;
  - L'emplacement et les dimensions des issues et des fenêtres;
  - Le détail des fondations;
  - Le détail de la toiture;
  - Le niveau moyen du sol;

Dans le cas d'une construction neuve d'un bâtiment principal ou de l'agrandissement de plus de 25% de la superficie d'un bâtiment principal, les plans de construction doivent être réalisés par un professionnel en la matière.

- Un plan d'aménagement du terrain démontrant les déblais et les remblais ainsi que les mesures de stabilisation et de contrôle de l'érosion du sol;
- Si applicable, toute autorisation requise en vertu d'autres lois ou règlements;



## Déclaration et signature

### MISE EN GARDE : RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Les travaux devront être faits selon les règles de l'art et être conformes aux codes, lois et règlements applicables. Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur lors de la réalisation des travaux. Il devra prendre un soin particulier à respecter, s'il y a lieu, toutes les marges AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES. LUI SEUL SERA RESPONSABLE, UNE FOIS LE PERMIS ÉMIS ou L'AUTORISATION ACCORDÉE.

Tout changement dans les travaux autorisés, qu'ils soient entrepris ou non, quant à l'usage et/ou à l'occupation et/ou autre nécessité, nécessite une nouvelle approbation.

### Signature du requérant

Je \_\_\_\_\_, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis ou certificat, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du requérant

### Procuration (si nécessaire)

Je \_\_\_\_\_, soussigné(e) autorise  
*Propriétaire*

M. ou Mme \_\_\_\_\_ à signer et prendre possession  
*Requérant*  
du permis pour la propriété portant le matricule # \_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_

Signature du propriétaire

\_\_\_\_\_

Date